



L'ACTUALITÉ

FINALES RÉGIONALES DES WORLDSKILLS : UNE BELLE OPPORTUNITÉ POUR PROMOUVOIR LES MÉTIERS DE L'ARTISANAT DU BÂTIMENT

Les 12 finales régionales de la compétition des WorldSkills sont autant d'occasions de valoriser les petites entreprises du bâtiment, leurs métiers et leur savoir-faire.

Le Coq by CAPEB réalisé lors de la compétition internationale des WorldSkills à Lyon en septembre 2024 continue de vivre dans les régions au gré des manifestations que les départements et régions organisent, notamment pour promouvoir les métiers de l'artisanat du Bâtiment.

Ainsi, notre Coq By CAPEB était dans les Vosges sur le salon Planète et Énergies à Épinal où la CAPEB déployait un stand de 400 m² pour valoriser les artisans du bâtiment locaux. Des apprentis ont activement participé aux animations, en accompagnant les jeunes visiteurs dans la découverte des métiers. Toutes les animations de la CAPEB ont permis de mettre en avant les 8 familles de métiers de l'artisanat du bâtiment, le Coq étant le symbole central pour promouvoir ces métiers et renforcer l'attractivité auprès des jeunes et des visiteurs. Il a également été utilisé comme un outil pédagogique pour illustrer concrètement les savoir-faire et l'excellence artisanale. Une version sublignée par les artisans paysagistes locaux.

Le Coq by CAPEB sera également présent en Occitanie du 28 janvier au 2 février avant de rejoindre l'Aube du 11 au 17 mars. Il ira ensuite dans l'Ain du 4 au 6 avril puis rejoindra Paris pour notre Assemblée générale. En grande couronne le 5 juin, il sera également présent lors des

Rencontres des Métiers du bâtiment by CAPEB de Clermont Ferrand avant de repartir pour Belfort du 3 au 6 juillet pour les Eurockéennes qui accueillent beaucoup de jeunes. Enfin, après un passage en Sarthe (11/15 septembre) et dans les Côtes d'Armor (18/24 septembre), il finira son périple à Marseille où la CAPEB sera présente pour promouvoir les métiers de l'artisanat du Bâtiment. Et cet événement national qui aura lieu du 16 au 18 octobre sera à nouveau l'occasion, pour la CAPEB, de faire connaître les métiers au travers des matériaux qu'ils utilisent et sous un tour approprié à la ville de Marseille. C'est une fresque qui sera alors proposée aux visiteurs et qui sera pour partie construite avec des jeunes en recherche d'orientation et des apprentis en cours de formation.

Contrairement aux deux dernières années au cours desquelles la CAPEB avait choisi de mettre au point un ouvrage symbolique sur place, l'œuvre qui sera exposée en 2025 a commencé à être construite en cette fin de semaine, en Normandie, en Bretagne, dans le Grand Est et en Occitanie par des artisans volontaires et de jeunes visiteurs désireux de tester leur capacité à manipuler des matériaux du bâtiment.

À l'occasion des finales régionales des WorldSkills, la CAPEB Pays de la Loire puis la Bourgogne

Franche-Comté construiront chacune une partie de la fresque du collectif CAPEB. Ce sera au tour de la CAPEB AURA de le faire lors des Rencontres des Métiers du bâtiment à Clermont Ferrand, ultime étape avant la finalisation de cette œuvre collective à Marseille.

Ainsi, de région en région, tout au long de l'année, la représentation des métiers de l'artisanat du Bâtiment prendra forme pour terminer son parcours sur le stand de la CAPEB aux finales nationales. Une belle épopée collective qui montre que le collectif CAPEB n'est pas un vain mot mais une réalité bien concrète qui trouve à s'exprimer dans un projet partagé et porté par tous !

Bravo aux élus qui ont donné, une fois encore, l'impulsion à ce bel élan collectif au profit des valeurs de l'artisanat du Bâtiment et de ses entreprises solidaires, tournées vers le même objectif : assurer la pérennité de leur modèle en accueillant toujours plus de jeunes, sortis du système scolaire ou reconvertis. Fidèle à ses convictions, la CAPEB n'a pas souhaité se contenter d'un stand classique et sans chaleur mais a choisi de construire quelque chose d'unique et qui lui ressemble. Et merci à notre partenaire Berner qui fournit gratuitement l'ensemble des EPI nécessaires à la construction ainsi délocalisée de la Fresque by CAPEB !

SOCIAL

PPL LUTTE CONTRE LES FRAUDES : 1^{ÈRE} VICTOIRE DE LA CAPEB !

Nous avons longuement bataillé pour obtenir gain de cause, jusqu'au dernier moment et malgré les lobbyistes contraires, et nous sortons victorieux du texte voté à l'Assemblée nationale !

Dans le cadre de la proposition de loi visant à lutter contre les fraudes aux aides publiques, la CAPEB avait, en effet, plaidé pour que les possibilités de sous-traitance soient limitées à 2 rangs sur les marchés aidés de MaPrimeRénov' et de Ma Prime Adapt'. Elle avait également plaidé pour qu'une entreprise non RGE ne puisse pas sous-traiter les travaux à des entreprises RGE. C'est sur ce point qu'il a fallu tenir bon jusqu'au bout tant la pression des GSB était forte pour supprimer cette disposition. Un amendement avait été déposé à cet effet. Grâce à notre action tenace et à la mobilisation

du Réseau de la CAPEB, cet amendement déposé par le rapporteur a été rejeté ! La proposition de loi votée comporte donc les deux dispositions pour lesquelles nous nous sommes battus et c'est une grande victoire !

[Voir ici la vidéo du débat.](#)

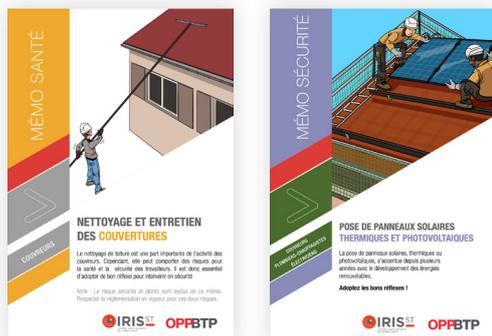
On notera que lors des débats, la CAPEB et Leroy Merlin ont été largement cités par les députés et le rapporteur Thomas Cazenave et que la Ministre de l'Artisanat, Véronique Louwagie, a défendu la position du gouvernement en faveur du rapporteur, c'est-à-dire contre la nôtre. En revanche, nous avons été fortement soutenus



par le Député de Haute-Loire Jean-Pierre Vigier, Vice-Président de la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, rejoint par une majorité de Députés en commission puis en hémicycle. La bataille n'est toutefois par terminée avec un futur examen au Sénat. La CAPEB restera mobilisée pour maintenir ces avancées dans le texte. Le combat continue !

→ L'IRIS-ST PUBLIE DEUX NOUVEAUX MÉMOS

L'IRIS-ST met à sa disposition sur son site internet deux nouveaux documents, l'un sur [la pose de panneaux solaires](#) et l'autre sur [l'entretien et le nettoyage des couvertures](#).



Le premier définit la distinction qu'il convient de faire entre les panneaux solaires thermiques et les panneaux solaires photovoltaïques. Il détaille les bonnes pratiques à adopter dès la préparation du chantier, insiste sur les problématiques de compatibilité de la toiture avec les travaux prévus, évoque les précautions à prendre en termes de stockage et d'approvisionnement avant d'en venir à la pose des panneaux et les risques de chute de hauteur induits. Il évoque également l'impact des conditions climatiques sur la pose de ces panneaux, les questions de maintenance, de formation, et d'autorisations.

Le second mémo insiste sur les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs lors du nettoyage des couvertures, soulignant là encore toute l'importance de bien préparer son chantier, alertant sur les risques inhérents au travail en hauteur. Le mémo apporte des explications sur la signification des étiquettes figurant sur les produits utilisés pour le nettoyage, attirant l'attention sur le risque chimique et le risque biologique et sur la manière de s'en protéger.

→ ACCIDENTS DU TRAVAIL : MALGRÉ DE RÉELS PROGRÈS, LE BTP DEMEURE L'UN DES SECTEURS LES PLUS TOUCHÉS

Le BTP progresse de manière indéniable dans la prévention des risques et a enregistré en 2023 un nombre d'accidents du travail en diminution au regard des années précédentes. Pour autant, ces chiffres restent encore trop élevés.

Dans son bilan annuel, qui porte sur les dernières données connues c'est-à-dire l'année 2023, l'Assurance maladie le confirme.

Le secteur reste touché par les chutes de hauteur et les accidents liés aux manutentions manuelles. La baisse est réelle mais les statistiques demeurent élevées : 76 758 accidents du travail (vs 80 241 en 2022) et 149 décès (- 11 %). Seul le secteur des transports atteint une sinistralité plus importante. Le BTP

est donc particulièrement surveillé par l'Inspection du Travail.

En 2023, 1.055 injonctions ont été notifiées à des sociétés dont 62 % appartenaient au BTP. C'est aussi dans ce secteur que les entreprises sont les plus nombreuses à ne pas respecter ces injonctions, générant 58 % des cotisations supplémentaires de l'année résultant des pénalités adressées.



MÉTIERS

→ COUVREURS ZINGUEURS ; UN SAVOIR-FAIRE CLASSÉ À L'UNESCO !

Le savoir-faire des couvreurs zingueurs parisiens vient d'être classé au Patrimoine culturel immatériel de l'Unesco.

Une reconnaissance exceptionnelle qui met en lumière le talent si spécifique des couvreurs zingueurs, particulièrement nombreux dans la Capitale qui se caractérise par des toitures en zinc souvent endommagées et nécessitant un coup de neuf ! Seulement voilà, les couvreurs zingueurs manquent de bras. Il manquerait 500 professionnels pour faire face aux seuls besoins parisiens. Ce classement au patrimoine mondial de l'Unesco est un véritable coup de projecteur pour ce métier si indispensable pour préserver les caractéristiques des toits de Paris. Une reconnaissance qui aboutit 10 ans après que la Maire du 9^e arrondissement de Paris en ait fait la demande.



LOBBYING

→ LA CAPEB S'ASSOCIE À 18 ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES POUR DEMANDER LE MAINTIEN DU BUDGET MAPRIMERÉNOV'

Si les Sénateurs ont rejeté la tentative du Gouvernement de raboter sérieusement le budget alloué à l'Anah, et donc à MaPrimeRénov', cette décision reste une option très concrète du côté du Gouvernement.

Deux jours avant la réunion de la Commission Mixte Paritaire du 30 janvier, qui décide sur le Projet de loi de finances 2025 et son contenu, la CAPEB s'est jointe aux 18 organisations professionnelles du bâtiment qui ont décidé d'alerter les parlementaires et de leur demander de maintenir le budget dédié à MaPrimeRénov'. Dans un communiqué de presse commun, elles rappellent que le secteur se bat tous les jours pour la relance de son activité, et que la préservation des dispositifs existants, dont MaPrimeRénov', est fondamentale pour y contribuer. Miser sur la rénovation, c'est remettre sur le marché des habitations décentes et performantes, tout en relevant les défis de la transition environnementale. « Il faut donner des signaux sans ambiguïté

au marché, signaux qui ne peuvent se traduire que par le maintien de l'engagement financier de l'État » affirment-elles, soulignant que « Cet engagement générera des bénéfices écologiques et des recettes fiscales pour l'État



grâce à l'activité économique qu'il va permettre pour décarboner les logements. Elle est par ailleurs une voie sans conteste d'amélioration du confort des ménages mais également de préservation de leur pouvoir d'achat ». Les signataires appellent les parlementaires, notamment ceux de la CMP, à ne pas faire « une erreur sociale, économique, écologique et budgétaire » en arbitrant en faveur du retrait de plus d'un demi-milliard d'euros pour la relance économique d'un secteur en difficulté et l'atteinte d'objectifs environnementaux.

Les signataires sont : AFPAC, APFG, AIMCC, CAPEB, Coedis, Enerplan, FDMC, FIEEC, FFB, GIFAM, CPCEE, Ignes, Propellet, SER, Syndicat des chaudiéristes biomasses, Synasav, synergiec, UFE, Uniclimate.

ÉCONOMIE

→ L'ANAH PUBLIE UN BILAN DE LOGEMENTS RÉNOVÉS PEU SATISFAISANT

L'an dernier, les fonds alloués par l'Anah ont permis de rénover 403 155 logements dont 340 801 sur le plan énergétique. Une chute de 40 % par rapport à l'année précédente où près de 570 000 rénovation énergétique avaient été réalisées.

S'ajoute à cela que, malgré cette baisse du nombre de dossiers financés, l'enveloppe dépensée a, elle, augmenté s'établissant à 3,29 Mds, conséquence de l'accroissement du nombre de rénovations globales qui ont augmenté de 27 % l'an dernier et qui coûtent cher : l'aide est en moyenne de 36 271 € pour un coût moyen de 55 000 €.

La tentative du Gouvernement de réduire les crédits alloués à l'Anah de l'ordre de 700 M€ n'est pas rassurante. Certes, lors de la séance des questions au Gouvernement du 21 janvier, la Ministre du Logement a affirmé que les contours du dispositif MaPrimeRénov' ne seraient pas modifiés et que les mono-gestes ne seraient pas remis en cause. Valérie Létard a affirmé que « si la dynamique s'avérait meilleure que prévu, le gouvernement sera au rendez-vous des attentes ». La ministre des Comptes publics lui aurait donné des assurances en ce sens.

Le nombre de logements adaptés a, en revanche, bien progressé l'an dernier. Ainsi, 37 000 logements ont fait l'objet de travaux, soit une augmentation de + 41 %.

Au total, l'Anah évalue à 7,34 Mds le montant des travaux induits par ses aides l'an dernier.



→ PASSOIRES THERMIQUES : LES LIMITES DE LA CONTRAINTE

Depuis le 1^{er} janvier, toutes les passoires thermiques étiquetées G ne peuvent plus être mises sur le marché pour être louées. Voilá sur le papier. Mais dans la vraie vie, les propriétaires n'ont pas du tout envie de se laisser imposer des rénovations !

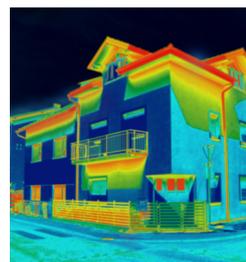
Le Réseau des agences immobilières Guy Hoquet a mené une enquête dans le cadre de son Observatoire et constate qu'une immense majorité de propriétaires n'envisagent pas d'effectuer les travaux nécessaires et même plus du quart d'entre eux (27 %) entendent bien continuer à louer sans se soumettre à leur nouvelle obligation. 26 % seulement des propriétaires envisagent d'effectuer des travaux. 40 % ont l'intention de vendre leurs biens devenus impropres à la location.

Du côté des locataires, ils sont nombreux (55 %) à accepter de louer un logement classé G compte tenu des difficultés à se loger mais tout aussi nombreux à être prêts à traîner leur propriétaire en justice pour que les travaux de rénovation énergétique soient faits ! Une proposition de loi était défendue ce 29 janvier pour accorder des dérogations là où manifestement les travaux ne peuvent pas être réalisés, soit par suite d'un refus des ABF, soit parce que la prise de décision en copropriété est plus longue. Cette PPL prévoit que les logements situés dans des copropriétés engagées dans un projet de rénovation énergétique seront temporairement exempts de l'obligation. À suivre donc.

→ N'OUBLIEZ PAS DE DEMANDER VOTRE AIDE GNR SI VOUS Y AVEZ DROIT !

L'an dernier, alors que les agriculteurs obtenaient l'annulation pure et simple de la suppression de l'avantage fiscal sur le GNR, la CAPEB s'était immédiatement mobilisée pour que les artisans du bâtiment puissent également bénéficier d'une aide sur ce carburant.

Cette aide financière s'élève à 5,99 centimes d'euros par litre de GNR facturé en 2024, dans la limite de 20 000 euros par entreprise. Pour en bénéficier, l'entreprise doit employer moins de 15 salariés, ne pas appartenir à un groupe et exercer son activité principale dans un des secteurs d'activités du BTP. Il faut aussi qu'elle utilise un matériel conforme en termes d'émission de gaz et de particules polluants (défini par le règlement européen du 14 septembre 2016). Les demandes doivent être réalisées de manière dématérialisée, sur le site impots.gouv.fr, au cours de ce 1^{er} trimestre 2025.





LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

PRESSE

À la suite de la conférence de presse qui s'est tenue la semaine dernière sur la conjoncture de l'artisanat du Bâtiment, France 2 est revenue sur le sujet dans son émission Télématin de vendredi dernier, mettant en avant les coupures de presse (Opinion, Le Télégramme) ainsi que les verbatims de Jean-Christophe Repon ([à retrouver ici sur le compte W Twitter de l'émission](#)).



Le Parisien du 29 janvier a largement repris le sujet en en faisant sa "une" tout comme Radio Classique qui accueillait ce mercredi le Président de la CAPEB dans sa matinale "Les Voix de l'Éco". Son intervention a été relayée sur [LinkedIn](#) notamment. Par ailleurs, Le Parisien a interrogé Jean-Christophe Repon au sujet du décret immigration publié en fin de semaine dernière. Le Figaro a interviewé de son côté le vice-président David Morales sur les "délires bureaucratiques" de Bruxelles tandis que le Monde évoque, dans son édition du 29 janvier, la situation de l'emploi dans les TPE avec le Président des Métiers Couverture Plomberie Chauffage, Jean-Claude Rancurel. Enfin, le Président Repon était invité ce jeudi 30 janvier sur le plateau de l'émission Charles Matin sur RMC où il a redit toute l'inquiétude et l'agacement des artisans du bâtiment ([à revoir ici](#)).



CESE

Le Groupe de l'Artisanat et des Professions Libérales que Jean-Christophe Repon présidait lundi soir a examiné la déclaration qui serait faite en son nom lors de la plénière du 29 janvier qui votait un Avis de la Commission environnement intitulé "Restauration de la nature : face à l'urgence, donnons envie d'agir".

La plénière du 28 janvier portait, elle, sur la mixité à l'école et a donné lieu à une table ronde avec, notamment, deux anciens ministres de l'Éducation nationale Jean-Michel Blanquer et Najat Vallaud-Belkacem. Le Groupe a confirmé par ailleurs que Jean-Christophe Repon a été retenu par la Commission Travail Emploi pour être co-rapporteur d'une étude sur la santé au travail qui a vocation à être la contribution du CESE à la Conférence sur le Travail qui devrait être organisée par le Gouvernement fin mars.

PARTENAIRES

Le Président assistait aux vœux de Qualibat mardi soir. Il recevait mercredi matin le Directeur général de RX France (organisateur de Batimat et de Renodays) qui venait présenter des propositions de partenariat avec la CAPEB. Il participait également à la remise du Trophée professionnel national de Groupama jeudi soir ainsi qu'à l'inauguration du nouveau bâtiment de Saint-Gobain dédié à la recherche.

GOVERNEMENT

Le Président de la CAPEB a échangé mercredi avec le Directeur général du travail au sujet de la représentativité des organisations patronales dont les modalités de mesure font l'objet de divergences profondes. Il devait par ailleurs s'entretenir ce vendredi matin avec Louis Margueritte, Directeur de cabinet adjoint du Premier ministre. On rappellera que l'ancien député macroniste de Saône et Loire a beaucoup contribué aux

consultations qui avaient servi à l'élaboration du projet de loi sur les simplifications et appuyé nombre de nos propositions à cet égard.

Jean-Christophe Repon s'est également entretenu longuement ce jeudi 30 janvier avec Véronique Louwagie, Ministre déléguée en charge de l'Artisanat. Un moment d'échange important et utile qui a permis au Président de la CAPEB d'évoquer avec la Ministre la situation préoccupante du secteur, les nombreux dossiers sur lesquels des mesures concrètes sont plus que jamais nécessaires et les actes forts désormais attendus du gouvernement par les entreprises artisanales du bâtiment.

[En savoir plus sur ARTUR.](#)



U2P

Le Conseil National de l'U2P se tenait jeudi. Il est revenu sur le discours de politique générale du Premier ministre ainsi que sur les rencontres du Président de l'U2P avec le nouveau titulaire de Matignon et la ministre de l'Artisanat Véronique Louwagie. Un point a été fait des travaux parlementaires, en particulier des dispositions du Projet de loi de financement de la sécurité sociale, ainsi que sur la mise en place de la délégation permanente des partenaires sociaux sur les retraites.

CONSEIL DES PROFESSIONS

Jean-Christophe Repon présidait le Conseil des Professions ce vendredi matin. Nous reviendrons sur ses débats dans notre prochain numéro.

RÉSEAU

→ L'ORCHESTRE DE LA CAPEB RECHERCHE MUSICIENS ET MUSICIENNES !

Depuis quelques années maintenant, un orchestre a été mis sur pied avec tous les talents et toutes les bonnes volontés du Réseau de la CAPEB et se produit à l'occasion des Rencontres des Métiers du bâtiment by CAPEB, cette année à Clermont Ferrand du 24 au 26 juin.

Nous faisons appel à tous les volontaires ! Tous les musiciens et musiciennes seront les bienvenus. Les cuivres (trompettes/trombones/tuba), les percussions (batterie/caisse claire), quelques bois, flûtes, clarinettes, saxophones seraient un plus... et une guitare basse ce serait formidable ! N'hésitez pas, même avec un niveau que vous pouvez juger modeste,

vos participation sera très appréciée ! et n'ayez crainte, cela ne vous prendra pas trop de temps non plus. Mais finalement, quel moment festif et convivial exceptionnel que cet Orchestre de la CAPEB ! Tous les volontaires sont invités à se signaler auprès de Patrice Beaufort (p.beaufort@capeb.fr). Un grand merci à vous par avance !



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.capeb.fr
qui vous permettra d'accéder à

